

662. Agences indiennes—Crédit supplémentaire, \$125,988.  
Bien-être—

663. Bien-être des Indiens—Crédit supplémentaire, \$232,643.

Éducation—

664. Éducation des Indiens—Crédit supplémentaire, \$172,910.

Travaux publics—

727. Administration — Crédit supplémentaire, \$11,500.

Division de l'architecture—

728. Administration — Crédit supplémentaire, \$40,000.

729. Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, situés ailleurs qu'à Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire, \$265,000.

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—Construction, acquisition, réparation et amélioration, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux édifices publics mentionnés au Détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants, dans les cadres de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédits supplémentaires—

730. Terre-Neuve, \$480,000.

731. Nouvelle-Écosse, \$133,000.

732. Île du Prince-Édouard, \$50,000.

733. Nouveau-Brunswick, \$300,000.

734. Québec, \$400,000.

735. Ontario, \$1,611,000.

736. Manitoba, \$40,000.

737. Saskatchewan, \$135,000.

738. Alberta, \$247,000.

739. Colombie-Britannique, \$216,000.

740. Généralités, \$10,150.

Division du génie—Dragage—

741. Terre-Neuve—Crédit supplémentaire, \$140,000.

742. Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest — Crédit supplémentaire, \$150,000.

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.—

743. Écluses et digues — Crédit supplémentaire, \$73,000.

Entretien et service des routes et ponts—

744. Kingston, Chaussée LaSalle—Crédit supplémentaire, \$15,000.

745. Généralités—Crédit supplémentaire, \$16,500.

Construction, réparations et améliorations—ports et rivières—Construction, acquisition, réparation et amélioration, avec plans et levés afférents, des ouvrages de ports et de rivières énumérés dans le détail du Budget, pourvu que le Conseil du Trésor puisse accroître ou réduire le montant du crédit affecté à chacun desdits ouvrages—Crédits supplémentaires—

746. Terre-Neuve, \$12,000.

747. Nouvelle-Écosse, \$284,000.

748. Île du Prince-Édouard, \$89,500.

749. Nouveau-Brunswick, \$350,000.

750. Québec, \$2,079,900.

751. Ontario, \$1,562,700.

752. Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest, \$17,000.

753. Colombie-Britannique et Yukon, \$1,707,000.

Généralités—

754. Galerie Nationale du Canada—Crédit supplémentaire, \$23,184.

755. Sommes requises pour compléter, avec l'approbation du Conseil du Trésor, sauf lorsque le montant nécessaire est inférieur à \$500, les crédits affectés au ministère des Travaux publics—Crédit supplémentaire, \$100,000.

756. Soldes requis pour terminer tout projet entrepris au cours des années financières précédentes et pour lequel aucune disposition n'a été prise durant l'année financière 1950-1951—Crédit supplémentaire, \$100,000.

757. Portrait de feu sir Charles Fitzpatrick, \$1,500.